

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 8 novembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 novembre 2016

2016 DVD 137 - DFA - DRH Contrôle du stationnement payant de surface à Paris - Marché de services - Modalités de passation.

MM. Christophe NAJDOVSKI, Julien BARGETON et Emmanuel GRÉGOIRE, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 25 octobre 2016 par lequel Madame la Maire demande l'autorisation de lancer une consultation selon la procédure concurrentielle avec négociation pour l'attribution d'un marché relatif au contrôle du stationnement payant de surface à Paris ;

Sur le rapport présenté par Messieurs Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 3^e Commission, Julien BARGETON et Emmanuel GRÉGOIRE, au nom de la 1^{ère} Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à lancer une consultation selon la procédure concurrentielle avec négociation pour l'attribution d'un marché relatif au contrôle du stationnement payant de surface à Paris.

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris, au chapitre 011, article 611, rubrique 820-3, au titre des exercices 2017 et ultérieurs, sous réserve de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO